**Consultation pour l'accompagnement**
**de Seine-Maritime Attractivité**
**dans le cadre de son plan de prospection 2020**
***Cahier des charges***

## I • Contexte et objectifs

### Les missions et les équipes de Seine-Maritime Attractivité

Seine-Maritime Attractivité est une association loi 1901 créée le 1er janvier 2017 à l'initiative du Département de la Seine-Maritime. L'agence est en charge de l'attractivité départementale sur les champs d'intervention touristique, résidentiel et des entreprises.

L'équipe, composée d'une trentaine de collaborateurs, assure l'accompagnement des porteurs de projets privés et publics, des communes et les intercommunalités de la Seine-Maritime, en matière de développement local, d'ingénierie et recherche de financements, de promotion et e-marketing.

### Les missions de Seine-Maritime Attractivité

- Ingénierie/AMO ;
- Appui aux territoires et porteurs de projet, observation, études ;
- Développement touristique ;
- Promotion et communication/Digital ;
- Recherche de financements ;
- Accompagnement des porteurs de projet ;

Le pôle Développement composé de 13 personnes a notamment en charge l'appui au développement de l'offre (ingénierie, conseil et financements des porteurs de projet) ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de recherche d'investisseurs exogènes.

Pour sa stratégie de prospection exogène, l'agence souhaite être soutenue par un prestataire externe dont la mission centrale sera de détecter en France et à l'international des porteurs de projet potentiels dans les champs d'activité prioritaires suivants:

Lot 1

- La filière énergie
- Les éco-industries, Green Tech
- L'industrie automobile
- La filière verre, du packaging de luxe (en lien avec La Glass Vallée)
- L'agro-alimentaire

Lot 2

- Les activités du tourisme et des loisirs au sens large

Des focus pourront également être effectués vers :

- Les opérateurs sur la reconversion de friches industrielles
- L'économie circulaire ou l'écologie industrielle
- Des activités connexes ou de soutien à la pétrochimie, chimie et pharma
- Les activités s'intéressant aux bio-matériaux : Lin essentiellement

Le périmètre visé par cette consultation concerne le département de la Seine-Maritime.

**II • Objectifs du marché**

Il s'agit d'accompagner Seine-Maritime Attractivité par la mise en œuvre de tous les moyens humains et digitaux utiles pour détecter de potentiels investisseurs selon la définition du cahier des charges.

**III • Contenu de la mission**

Le prestataire aura une mission d'accompagnement opérationnel en lien avec la chargée de prospection du pôle Développement.

Pour répondre à cette mission, le prestataire devra :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour détecter et qualifier de potentiels investisseurs sur les axes prioritaires retenus pouvant s'intéresser au territoire de la Seine-Maritime et notamment les opportunités situées hors agglomérations (axes autoroutiers, littoral, etc.)

- Proposer un rétro-planning d'actions en rapport

Le prestataire devra également définir précisément sa méthode de travail.

**IV • Procédure**

Le prestataire peut répondre à tout ou partie des lots sur la base des éléments cités sur ce document.
Pour être recevable, la candidature devra comporter :

- Une présentation de la société
- Une note détaillant la méthodologie de travail, la composition de l'équipe en charge du dossier et de son suivi
- L'engagement sur le respect des délais, de la qualité de la prestation, des prix « qui sont fermes et définitifs » durant la durée du marché.
- Sa réponse à tout ou partie des lots.
- L'équipe dédiée pour chaque lot
- Le présent cahier des charges daté et signé.
- L'offre de prix détaillée.

- Attestations de régularité au regard des obligations sociales et fiscales datant de moins de 6 mois.

*En cas d'absence d'une ou plusieurs pièces justificatives, la candidature sera automatiquement rejetée.*

**V • La méthode**

Le prestataire retenu sera amené à travailler avec la chargée de prospection et occasionnellement avec d'autres personnes de l'équipe du pôle Développement en lien avec la Direction de l'agence.

**VI • Durée et caractéristiques du marché**

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2020.

Type de procédure : consultation.

- Mode de passation de la consultation : prestations sur bon de commande.

**VII • Règlement et pénalités de retard**

**Obligations de Seine-Maritime Attractivité :**

Seine-Maritime Attractivité s'engage à régler les factures (facture d'acompte, solde intermédiaire et de solde) sous 60 jours, au fur et à mesure des actions finalisées, conformément aux devis établis lors de la consultation ou revus à la demande de Seine-Maritime Attractivité.

**Pénalités de retard :**

Le non-respect des délais d'exécution, sur lesquels s'engagera le titulaire du marché, peut entraîner la mise en œuvre de pénalités de retard qui seront incluses dans l'état des règlements intermédiaires et le décompte général du marché.

P = V x R / 100
P = Montant de la pénalité
V = Valeur de la prestation
R = Nombre de jours de retard

**VIII • Conditions de la consultation**

La consultation est basée sur le principe d'un marché à bons de commande.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation sur les éléments techniques et financiers.

Calendrier de la consultation : à partir du 18/10/2019 jusqu'au 15/11/2019 inclus.

**Le candidat doit adresser sa proposition papier, selon le cadre de réponse,**

Seine-Maritime Attractivité
28 rue Raymond Aron - BP 52 - 76824 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

**Le candidat doit également adresser un exemplaire électronique à :**
**stephanie.viot@sma76.fr**
**et**
**bruno.morin@sma76.fr**

Contact :
Stéphanie Viot
stephanie.viot@sma76.fr
Chargée d'Affaires Invest
Tel : 02 35 12 16 10